



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois novembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Hervé DREUX a été nommé secrétaire de séance.

LOYER LOGEMENT DU PRESBYTÈRE REZ DE CHAUSSÉE - COUDRECEAU (Délibération n°4-27/11/2025)

Le logement du rez de chaussée du Presbytère est constitué d'un jardin clos de 95 m² et d'une surface habitable de 65 m², dont un séjour cuisine de 23 m², une chambre de 12.24 m², une seconde chambre de 10.13 m² et une chambre bureau de 8.33 m².

Le prix du m² en location sur la commune de Coudreceau, est d'environ 9 euros le m².

La commune a entrepris des travaux importants de réfection de ce logement pour un coût d'environ 117 000 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de fixer le loyer du logement du rez de chaussée du Presbytère à Coudreceau à 550 euros par mois, hors charges d'ordures ménagères.

Le secrétaire, Hervé DREUX.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.